## PRODUCTION & DISTRIBUTION - Rétributions et Contributions

Rétribution pour la Pharmacopée le Formulaire Thérapeutique Magistral (FTM)

Base légale:articles 1, 1bis, 1ter de l'Arrêté royal du 20 juillet 1993 fixant le montant des contributions visées à l'article 13 bis de la loi du 25 mars 1964 sur les médicaments Montants fixés par l'AR du 16 janvier 2006

## Montants applicables à partir du 1er janvier 2014

FTM pharmaciens	37,86 €
FTM médecins	9,46 €

## Pharmacopée

Les éditions belges de la Pharmacopée ne sont plus disponibles. Actuellement, c'est la 6ème édition de la Pharmacopée européenne qui est d'application. Elle est disponible à l'EDQM (Strasbourg),

Ces montants doivent être versés au numéro de compte 679-0021942-20 de l'Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé
IBAN CODE: BE28 6790 0219 4220
BIC/ Swift code: PCHQBEBB